Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260416-1504202608-DE

15-04-2026-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN LE 15 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
15	15	15

Date de la Convocation
08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et quinze-avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Secrétaire de séance : Caroline JORAND

Objet : Frelons asiatiques

La commune prend actuellement en charge pour la destruction des nids de frelons asiatiques, 15 € pour un nid primaire et 25 € pour un nid secondaire. Madame la maire rappelle que LTC ne prend plus en charge financièrement la destruction des nids. Madame la maire fait part d'une remarque de Monsieur LE COADOU concernant le piégeage des reines. Un dispositif de pièges va être mis en place. Les pièges seront remis aux particuliers sous réserve d'une caution. Le piégeage se fait entre mi-mars et fin mai. Un devis pour 40 pièges et 120 attractifs a été demandé à Côtes d'Armor Apiculture pour un coût total de 280.90 €.

Madame la maire propose de fixer un prix de caution lors de la remise des pièges.
Caution : 30 € (trente euros)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire
Caroline JORAND

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMERIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 16 avril 2026.
Affiché le 16 avril 2026